



73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH-Proposition d'attribution d'agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à HAGUENAU, BISCHWILLER et BRUMATH

Rapport n° CP/2017/546

Service gestionnaire :

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments à la société Batigère Maison Familiale pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) concernant six logements individuels situés à HAGUENAU et cinq logements individuels à BRUMATH, et à VILOGIA PREMIUM Grand Est pour un prêt social de location-accession (PSLA) concernant dix logements collectifs situés à BISCHWILLER.

Le 1^{er} juin 2012, le Département, l'Etat et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont conclu une nouvelle convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, concernant le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg (délibération CP/2012/16).

Opération de construction de 6 logements située à HAGUENAU

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice de la société Batigère Maison Familiale, six logements individuels, rue du Syndic Wolbert à HAGUENAU.

Opération de construction de 5 logements située à BRUMATH

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice de la société Batigère Maison Familiale, cinq logements individuels, situés ZAC de la Scierie à BRUMATH.

Opération de construction de 10 logements située à BISCHWILLER

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice de la société VILOGIA PREMIUM Grand Est, dix logements collectifs en location-accession, rue du maréchal Joffre à BISCHWILLER.

Cette intervention du Département se fonde sur l'article 1^{er} de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à la société Batigère Maison Familiale pour la construction de six logements individuels en location-accession de six logements située rue du Syndic Wolbert à HAGUENAU et pour la construction de cinq logements individuels en location-accession situés "Zac de la Scierie" à Brumath

- décide d'attribuer un agrément à la société VILOGIA PREMIUM Grand Est pour la construction de dix logements en location-accession rue du Maréchal Joffre à BISCHWILLER.

- approuve les termes des projets de conventions ci-annexées, à conclure entre :

- le Département et la société Batigère Maison Familiale pour l'agrément en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de six logements neufs à HAGUENAU et de cinq logements neufs à BRUMATH, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et la société Batigère Maison Familiale dans le cadre d'opérations de location-accession.

- le Département et la société VILOGIA PREMIUM Grand Est pour l'agrément en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de dix logements neufs à BISCHWILLER, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et la société VILOGIA PREMIUM Grand Est dans le cadre d'opérations de location-accession.

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 20/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY